

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 23 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVES, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Aucun

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Aucun

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

* * *

Madame le Maire ouvre la séance à 20.46 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

- **Approbation du compte rendu du 03 juillet 2020**

Le compte rendu du 03 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

1. Vote des Budgets Primitifs 2020

Budget Primitif Commune

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire de tous les éléments vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020, s'élevant en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	323 879.63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	81 917.33 €

Budget Primitif Multiple Rural

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire de tous les éléments vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020, s'élevant en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 48 174.51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 48 842.43 €

Budget Primitif Assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire de tous les éléments vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020, s'élevant en dépenses et en recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 13 353.75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 24 050.40 €

2. Subventions aux associations

- Club de Judo : demande une subvention de 30 € par enfant de Saint-Pompon. A l'heure actuelle un seul enfant de Saint-Pompon participe. Approuvé à l'unanimité.
- Basket de Ville Franche. Même demande. Deux enfants de Saint-Pompon participent, total 60,00 €. Approuvé, 10 voix pour, une abstention.
- Le Foyer socio-éducatif de Belvès (collège) 30 € par enfant. 6 enfants de Saint-Pompon sont concernés. Total €180. Approuvé à l'unanimité
- Pompon info ; pour les nouvelles activités, patchwork et calligraphie, l'association demande 150 € de subvention pour chaque, 300 € au total. Le conseil s'étonne que ce soit 70 € de plus par activité par rapport à l'année dernière. Vu que le Véloclub ne demande rien cette année, à cause de la cessation de leur activité pour cette année, liée au Coronavirus, Madame le Maire soumet la demande de 300 € au vote, en précisant que la même demande ne sera pas automatiquement accordée l'année prochaine. Approuvé, 9 pour, 2 abstentions.
- Le Groupement des communes de France aux noms burlesques (ayant pour but la promotion des villages participants) Demande une subvention de 44,60 €. Approuvé à l'unanimité.
- DECLIC-ASSOCIATION CULTURELLE DU PAYS DOMMOIS. Demande une subvention de 80 €. Cette association intervient aussi à l'école de Saint-Pompon pour des manifestations et des spectacles divers. Approuvé à l'unanimité.
- L'association des amis du Vin de Domme demande une subvention de €80, pour la promotion du terroir. Non approuvé, à l'unanimité.
- Voyages Scolaires ; l'organisation demande une subvention de €30 par enfant. Cela concerne normalement un à 2 enfants par an. Approuvé à l'unanimité.
- GEAVR 24 (Groupement d'employeurs agricoles départemental Dordogne). Les services de remplacement ont pour mission de mettre à disposition des salariés, agents de remplacement compétents, pour assurer la continuité de l'entreprise agricole en cas

de maladie, accident, congé etc. Actuellement il n'y qu'un seul adhérent à cette association, dans la commune. Non approuvé à l'unanimité. A étudier pour l'an prochain

3. Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire fait passer une liste avec des noms de membres proposée pour cette commission. Approuvée à l'unanimité.

4. Eradication des luminaires « Boules ».

Madame le maire rappelle que la commune est adhérente au syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24), lui a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Madame le Maire expose qu'il convient de remplacer les 2 luminaires « boules », à côté du foirail. Ces luminaires sont énergivores, et contribuent à la pollution lumineuse. Leur élimination est obligatoire. Pour les années 2021-2022 il y a la possibilité de demander un cofinancement de l'Etat. Si la commune ne participe pas, les frais seront intégralement à sa charge.

5. Présentation du rapport annuel du SICTOM du Périgord Noir

Madame le Maire résume le document d'une soixantaine de pages. Les nouvelles poubelles seront enterrées, semi-enterrées ou à l'air. Il va y avoir 350 emplacements sur le canton, représentant le même volume qu'avant. A Saint-Pompont, il y aura deux endroits où les poubelles seront installées. Le tri des ordures ménagères s'en trouvera facilité, et le recyclage sera encouragé. Les sacs jaunes seront remplacés par des sacs réutilisables. Le nombre de sacs déposé par chaque foyer sera comptabilisé, via un système de badges. Les poubelles seront installées en 2020, pour une année test. Les dépôts seront facturés à partir de 2023.

Plusieurs membres du conseil s'inquiètent pour les déchets des vacanciers et des locataires de gîtes. Réponse : le propriétaire mettra un badge à la disposition des locataires.

• Communications

- Immeuble Oldrati : Madame le Maire rappelle que le conseil a décidé de retirer l'immeuble de la vente pour en faire des logements. Les travaux de peinture seront réalisés par nos cantonniers. Le seul chantier important sera la création d'une salle des bains. La commune a reçu un devis d'un plombier pour un montant de 3 036 €. Ce devis sera étudié par la commission Assainissement. En ce qui concerne la pose de placoplâtres, Farida BENOKBA propose de demander à un assureur si le chantier est couvert par une assurance, s'il est confié aux cantonniers, c'est-à-dire des plaquistes non professionnels. Madame le Maire demandera trois devis de plaquistes professionnels, qui seront proposés au conseil municipal à la réunion du 4 septembre.
- Reprise de la Navette vers Sarlat. Est proposée une navette, un vendredi après-midi toutes les trois semaines. Le bus de la Communauté des communes sera conduit par un des cantonniers. Dans le passé cette initiative n'a pas bénéficié d'une grande participation, probablement parce que le rendez-vous était sur la place du village, ce qui pour beaucoup, était trop loin de leur habitation.

- **Questions Diverses**

- Depuis plusieurs années il n'y a plus eu de benne pour la collecte des encombrants à Saint-Pompon. Il est précisé que la pose d'une benne pour la ferraille est gratuite, et que la pose d'une benne tout-venant coûte €800 par semaine. Le conseil décide de centraliser les demandes à la mairie, et de commander une benne, le moment venu.
- La Fête Votive : Madame le Maire propose : fête foraine à partir de vendredi, match de pétanque pour le samedi, un petit vide-greniers de deux exposants dimanche matin, suivi d'un repas à midi.
- Villa Léovil ne fournira plus de point d'eau aux forains. Madame le Maire répond que la pose d'un point d'eau provisoire par la Sogédo est à l'étude.
- Marché : à partir du vendredi 31 juillet, un vendeur de volailles rôties sera présent au marché de Saint-Pompon. Un fromager a également contacté la mairie.
- Madame le Maire et deux conseillers ont eu une réunion avec la Conseillère départementale canton vallée Dordogne et la conseillère de développement pour le secteur du Sarladais. Elles ont renseigné sur toutes les aides financières dont pourra bénéficier notre commune. Pour l'année en cours, il reste un montant de 300.000 €, pour tout le secteur. Les aides peuvent intervenir sur 9 axes (développement économique, foncier agricole et naturelle, accès santé et services publics, équipements culturels et sportifs, enfance et jeunesse, patrimoine, assainissement, équipement touristique, infrastructure et voirie)
- La restauration du toit de l'église est urgente. Selon un premier devis, le coût sera de 40.000 €. L'église étant inscrite aux Monuments Historiques, la commune a droit à des aides d'un total de 70%.
- Pendant la première quinzaine du mois d'août le sous-préfet visitera Saint-Pompon. Ensemble avec la commission à la voirie il fera un état des lieux et une liste des priorités pour la voirie.
- Un administré a l'intention d'acheter un terrain au Soutou. Il voudrait savoir si la commune veut exercer son droit de préemption sur ce terrain. La commune a instauré une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur certaines de ces parcelles.
- Un administré aimerait savoir s'il peut reprendre la vieille tondeuse à la commune.

Madame Le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 4 septembre 2020

Madame Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23.26 heures